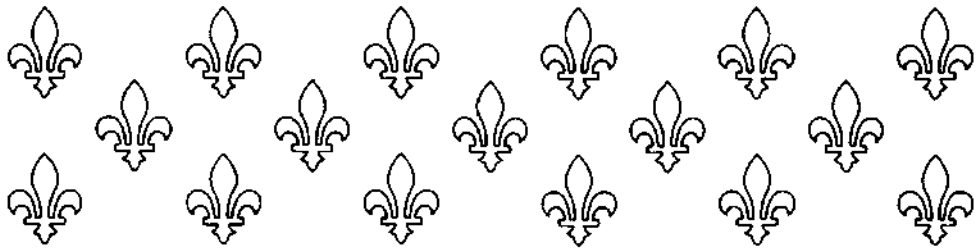

ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION — TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente de l'économie et du travail

Élection du président et du vice-président

Le mardi 30 novembre 1993 — No 71

Président: M. Jean-Pierre Saintonge

QUÉBEC

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Élection du président CET-3473

Élection du vice-président CET-3473

Intervenants

M. Jean-Pierre Saintonge, président de l'Assemblée
M. Jean A. Joly, président de la commission

M. Réjean Lafrenière
M. Christian Claveau

Abonnement: 325 $ par année pour les débats des commissions parlementaires
115 $ par année pour les débats de la Chambre - Index: 10 $
Prix de vente à l'unité variable selon le nombre de pages
La transcription des débats des commissions parlementaires
est aussi disponible sur microfiches au coût annuel de 105 $
La TPS et la TVQ s'ajoutent aux prix indiqués

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:
Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
5, Place Québec, bureau 195
Québec, (Québec) tél. 418-643-2754
G1R 5P3 télécopieur: 418-528-0381

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Le mardi 30 novembre 1993

Élection du président et du vice-président

(Seize heures treize minutes)

Le Président (M. Saintonge): S'il vous plaît! Alors, Mmes et MM. les députés, je vous souhaite la bienvenue à cette réunion de la commission de l'économie et du travail. Alors, je constate le quorum. Je déclare donc la séance ouverte. Le mandat est le suivant: la commission de l'économie et du travail est réunie afin de procéder à l'élection du président et du vice-président de la commission.

Je vous rappelle la procédure. Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire. Conformément à l'article 127 du règlement, la commission de l'Assemblée nationale a déterminé aujourd'hui que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement et que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'Opposition officielle. Je suis donc prêt à recevoir toute candidature au poste de président de la commission. M. le député de Gatineau.

Élection du président

M. Lafrenière: M. le Président, je fais la proposition que la commission désigne comme président de la commission de l'économie et du travail M. Jean Joly, député de Fabre.

Le Président (M. Saintonge): Très bien. Donc, est-ce qu'il y a d'autres propositions? Est-ce que cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Saintonge): Adopté. En conséquence, je proclame donc M. Jean Joly, député de Fabre, président de la commission de l'économie et du travail, et je l'invite à prendre le fauteuil pour procéder à l'élection du vice-président.

Élection du vice-président

Le Président (M. Joly): Alors, je déclare la séance ouverte. La commission de l'économie et du travail est réunie afin de procéder à l'élection du vice-président de la commission. Je vous rappelle que, selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire. Conformément à l'article 127 du règlement, la commission de l'Assemblée nationale a déterminé aujourd'hui que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe, tel qu'il a été stipulé tantôt, parlementaire formant le gouvernement et que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'Opposition officielle. Question des candidatures, est-ce qu'il y a une mise aux voix?

M. Claveau: Oui, M. le Président.

Le Président (M. Joly): M. le député d'Ungava.

M. Claveau: M. le Président, permettez-moi de faire motion pour que la commission désigne comme vice-président le député de Laviolette, M. Jean-Pierre Jolivet.

Le Président (M. Joly): Merci. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Donc, je mets aux voix la proposition du député d'Ungava. J'imagine que c'est unanime? Unanimement. Donc, je déclare M. Jolivet, député de Laviolette, vice-président de la commission.

Alors, la commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 16 h 17)